

Conditions générales de vente

1. Validité

1.1 Les conditions générales de vente énoncées ci-dessous s'appliquent dans la mesure où il n'en a pas été convenu autrement par écrit entre les parties. Toute commande de produits Belux implique automatiquement la reconnaissance des conditions générales de vente par l'acheteur.

1.2 Belux se réserve le droit de modifier à tout moment les CGV par communication au client ou par publication sur le site Internet de Belux. Les modifications seront applicables aux commandes passées par l'acheteur postérieurement à ladite communication ou publication.

1.3 Les CGV de nos co-contractants ne sont valables que si elles ont été expressément adoptées par Belux. Lesdites CGV sont également prioritaires sur les dispositions de soumission des co-contractants.

2. Offres, conclusion de l'accord

2.1 Les offres de Belux sont sans engagement dans la mesure où il n'en a pas été disposé autrement expressément.

2.2 Les pièces de documentation jointes aux offres, telles que des dessins, esquisses, schémas, etc. restent la propriété de Belux et ne doivent être ni rendus accessibles aux tiers ni copiés sans l'accord écrit de Belux.

2.3 Belux se réserve le droit de porter des modifications techniques ou de forme aux produits représentés et décrits dans les documents de vente. De surcroît, Belux se réserve le droit de fournir des produits dont les surfaces de matériau présentent des divergences de couleurs habituelles sur le marché.

2.4 Les conventions orales ne sont valides que si elles ont été confirmées par écrit.

2.5 Un contrat est considéré comme conclu lorsque Belux a confirmé par écrit, après réception de la commande, son acceptation. La confirmation de commande est déterminante pour la définition du volume et de l'exécution des prestations contractuelles.

2.6 Les commandes seront refusées par Belux notamment lorsque le produit en faisant l'objet n'est plus fabriqué ou si la commande ne pourra pas être honorée suite à des problèmes de production, des restructurations de la production, à une demande d'une ampleur inattendue ou à des imprévus.

3. Prix

3.1 Les prix de Belux s'entendent nets, départ usine Weil am Rhein (Allemagne), sans frais d'expédition.

3.2 A moins de conventions contraires, les lampes à incandescence et les emballages ne sont pas compris dans le prix.

4. Conditions de vente

4.1 Les paiements sont dus nets, sans déduction, pendant les 30 jours suivant la date de l'établissement de la facture. Belux se réserve le droit de réclamer au client un paiement anticipé ou des garanties correspondantes, si elle juge que cela est nécessaire.

4.2 Dans le cas du non-respect du délai de paiement, l'acheteur doit à Belux, sans mise en demeure spéciale, des intérêts moratoires d'au moins 6% par an, et ce à partir du jour de l'échéance du montant de la facture. Le versement d'intérêts moratoires ne dispense pas de l'obligation de paiement conformément au contrat.

4.3 Dans le cas où l'acheteur est en retard avec son paiement, Belux est en droit d'exiger le paiement de factures dont l'échéance n'est prévue que pour une date ultérieure et/ou à suspendre des livraisons prévues

4.4 Dans tous les cas, tous les frais en rapport avec l'encaissement de paiements retardés, y compris les intérêts moratoires, sont à charge de l'acheteur.

5. Décomptes

D'autres prétentions de l'acheteur ou des prétentions en retour, même celles relevant du même contrat, ne peuvent être décomptées qu'avec le consentement exprès de Belux.

6. Délais de livraison

6.1 Le délai de livraison commence à courir dès la date de conclusion du contrat.

6.2 Dans le cas d'une livraison retardée, l'acheteur n'est pas en droit de demander des dommages et intérêts, ni des réductions de prix, ni de résilier le contrat.

7. Livraison

7.1 Les livraisons, emballées, se font par voie postale, comme marchandise transportée (chemin de fer; station destinataire) ou camion/utilitaire, Belux se réservant le droit de déterminer le mode d'expédition.

7.2 Les frais supplémentaires surgissant en raison de livraisons par exprès, par fret aérien ou par des services de courrier sont en tout cas facturés séparément.

7.3 L'acheteur vérifiera la livraison dans les 7 jours suivant la réception et notifiera par retour et par écrit Belux de tous vices éventuels. A défaut d'une telle notification, la livraison est considérée comme acceptée.

7.4 Si des dommages de transport sont visibles sur l'emballage ou sur le contenu de la livraison, Belux doit en être immédiatement informée. En cas différent, le droit au remplacement gratuit du produit détérioré sera annulé.

7.5 Si la livraison est considérée non-conforme à la commande, l'acheteur devra en informer immédiatement Belux.

8. Passage des avantages et des risques

Les avantages et les risques passent, dès le départ de la livraison du domicile de Belux, à l'acheteur, et ce même lorsque la livraison a lieu franco, cif, fob ou avec des clauses similaires, ou lorsque le transport est organisé et dirigé par Belux. Si l'expédition est retardée ou rendue impossible pour des raisons dont Belux ne doit pas rendre compte, la livraison est stockée aux risques et périls de l'acheteur.

9. Transport et assurance

9.1 Des souhaits particuliers concernant l'expédition et l'assurance devraient être communiqués à Belux en temps utile. Le transport est effectué aux risques et périls de l'acheteur. Les réclamations relatives au transport doivent être adressées sans délai par l'acheteur au dernier transporteur, à la réception de la livraison et des bulletins d'expédition.

9.2 C'est à l'acheteur qu'il revient de s'assurer contre les dommages, de quelque sorte qu'ils soient. Sur demande, Belux se charge de conclure une assurance, au nom et aux frais de l'acheteur. Belux doit être informée en temps utiles d'une telle option.

10. Envoi d'échantillons

10.1 Après accord particulier, des produits de la gamme de la société Belux sont mis à disposition de l'acheteur pour un mois maximum. Si les produits remis ne sont pas renvoyés à la société Belux dans le délai d'un mois suivant la réception, ils sont considérés comme des produits définitivement acquis et sont facturés.

10.2 Pour le renvoi dans le mois suivant réception des produits de Belux, ce sont les dispositions indiquées ci-dessous, sous le point 11, Reprises, qui s'appliquent mutatis mutandi.

11. Reprises

11.1 Les reprises sont liées à la condition du consentement écrit préalable de Belux. Les éléments lumineux ne peuvent pas être repris. Des marchandises dans un état irréprochable sont créditées à concurrence de 80% maximum de la valeur nette de la marchandise, déduction faite des frais de transport et d'emballage.

11.2 En outre, une taxe pour frais de dossier s'élevant à CHF 50.- / € 30.- sera prélevée. L'emballage d'origine, les petits accessoires et les travaux de mise au point seront déduits séparément de l'avoir pour la marchandise. Des remboursements en espèces ne peuvent pas être effectués.

11.3 Des fabrications individuelles ou spéciales ainsi que les modèles standard modifiés sur souhait du client ne peuvent être repris en aucun cas.

12. Garantie

12.1 Belux garantit que les produits vendus sont exempts de vices et sont en état de fonctionner.

12.2 Le délai de garantie s'élève, pour les produits de la société Belux, sans éléments lumineux, trois ans à partir de l'exécution de la livraison. Pendant ce délai, les produits présentant des vices qui sont prouvés être dus à un vice de matériau, à une erreur de fabrication ou de construction, seront remplacés. Pour les produits de la société Belux sur lesquels des modifications ou des réparations ont été effectuées par l'acheteur ou par des tiers, la garantie n'est plus valide. Ceci s'applique également lorsque les prescriptions décisives de montage et de mise en service n'ont pas été respectées par l'acheteur ou par des tiers.

12.3 Les produits de la société Belux construits d'après des constructions ou des modèles de l'acheteur sont exclus de la garantie lorsque les vices sont à mettre au compte d'une erreur de construction. Pour ces produits, les frais de contrôle et d'homologation, de quelque sorte qu'ils soient, ainsi que les frais de modification dus à des contrôles administratifs, sont à la charge de l'acheteur.

12.4 Pour les livraisons effectuées dans le cadre de la garantie, les frais de transport et d'emballage sont à la charge de l'acheteur.

12.5 Toute autre prestation de garantie, notamment un droit à réhibition, réduction ou dommages-intérêts est exclue. Dans cette mesure, aucun frais de démontage ou de remontage ou pour d'autres dommages consécutifs, quels qu'ils soient, sur des produits de la société Belux ne sera pris en charge.

13. Responsabilité

Toute responsabilité contractuelle ou extra-contractuelle dépassant le cadre de la prestation de garantie, notamment celle pour les dits dommages consécutifs ou pour les dommages indirects, est exclue vis-à-vis de l'acheteur. L'exclusion de responsabilité ne s'applique pas aux dommages exécutés intentionnellement ou dus à une négligence grave.

14. Lieu d'exécution de la prestation

Le lieu d'exécution de la prestation pour l'acheteur et pour Belux est Muttenz (Suisse), à savoir également lorsque la livraison a lieu franco, cif, fob ou avec des clauses similaires.

15. Réserve de propriété

La marchandise livrée reste la propriété de la société Belux jusqu'au paiement total du prix d'achat. L'acheteur donne par la présente son consentement à ce que la réserve de propriété soit inscrite à son domicile.

16. Juridiction compétente, droit applicable

16.1 Pour toute contestation, le tribunal de Muttenz (Suisse) est seul compétent. Belux se réserve le droit d'assigner la partie au contrat, à son choix, devant le tribunal de son domicile ou devant un autre tribunal compétent.

16.2 Les relations juridiques avec Belux sont soumises au droit suisse. L'application de la Convention des Nations Unies sur les contrats relatifs à l'achat international de marchandises («Wiener Kaufrecht») est exclue. Dans la mesure où ces conditions générales de vente ne contiennent pas de réglementations spéciales, ce sont les dispositions du droit suisse des obligations qui s'appliquent.